

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 026-2022

**RECRUTEMENT
SURVEILLANTS DE
BAIGNADE**

L'an deux mil vingt deux le dix-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 13 mai 2022

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES
Mmes BOUDRIE, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Mme CERTAIN (procuration à mme POUGET)
MM COLBORATI, VILLETTE

Secrétaire de Séance : Mme VILLATOUX Catherine

Monsieur le maire indique qu'il convient de procéder au recrutement de 2 surveillants de baignade pour la saison estivale (du 09 juillet au 28 août), sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Il indique que 2 surveillants étant nécessaires simultanément, 3 personnes seront recrutées pour assurer la continuité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Autorise le maire à procéder au recrutement précité
- Précise que le recrutement se fera sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, indice brut 478, majoré 415

Indique que les crédits afférents sont prévus au budget

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**